

**UNIVALOM**

**Siège :**

449 Route des Crêtes

06560 – VALBONNE

Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : ..... 40

Désignés : ..... 30

(dont 10 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)

Présents : ..... 12

Votants : ..... 28

Procurations : ..... 8

Date de la convocation :

9 octobre 2025

**SEANCE DU 15 octobre 2025**

**Délibération 2025-27**

**OBJET : Autorisation de signature – Attribution des accords-cadres « Évacuation, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés issus de l'aire d'UNIVALOM » comprenant 7 lots**

**Le 15 octobre 2025 à 15h00**, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

**Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Emmanuel DELMOTTE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Hassan EL JAZOULI, Catherine LANZA, délégués de la Commission syndicale ;

Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;

Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

**Procurations :**

Caroline JOUSSEMET à Jean-Pierre DERMIT

Anne-Laure SEBBAR à Catherine LANZA

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI

Philippe DELEAN à Françoise THOMEL

Kevin SEBASTIAN à Xavier WIIK

Pierre CORPORANDY à Arnaud PRIGENT

Daniel LE BLAY à Marie-Louise GOURDON

Christophe ULIVIERI à Marc OCCELLI

**Membres excusés :**

Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES, François WYSZKOWSKI, Christophe FONCK, Fabrice MORENON, Jean-Marc DELIA, Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, Patrick PEIRETTI, Bernard ALEND, A

M. EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20251015-2025-27-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2025  
Date de réception en préfecture : 22/10/2025

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Les accords-cadres « EVACUATION, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM » comprenant sept lots, dont la signature a été autorisée par délibération n°2021-16 du 24 mars 2021, arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Ainsi, le Syndicat UNIVALOM a relancé un appel d'offres ouvert européen en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, pour ces prestations, d'une période initiale maximale d'un an, reconductible trois fois, et comportant sept lots, décomposés comme suit :

- LOT N°1 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS DE BOIS,
  - LOT N° 2 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES TERRES ET GRAVATS PROPRES,
  - LOT N° 3 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES TERRES ET GRAVATS SALES,
  - LOT N° 4 : TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS,
  - LOT N° 5 : ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX,
  - LOT N° 6 : ÉVACUATION ET VALORISATION DES EXTINCTEURS,
  - LOT N° 7 : ÉVACUATION ET VALORISATION DES BOUTEILLES DE GAZ.
- 
- LOT N°1 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS DE BOIS pour un montant annuel maximum de 1 500 000€ HT (montant annuel de 492 000€ HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) au candidat du groupement solidaire VALECOBOIS PROVENCE et SUD EST ASSAINISSEMENT, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.
  - LOT N° 2 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES TERRES ET GRAVATS PROPRES pour un montant annuel maximum de 1 500 000€ HT (montant annuel de 444 000€ HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) au candidat SUD EST ASSAINISSEMENT, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.
  - LOT N° 3 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES TERRES ET GRAVATS SALES pour un montant annuel maximum de 1 600 000€ HT (montant annuel de 891 000€ HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) au candidat SUD EST ASSAINISSEMENT, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.
  - LOT N° 4 : TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS pour un montant annuel maximum de 2 500 000€ HT (montant annuel de 2 610 735,95€ HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) au candidat ALGORA ENVIRONNEMENT, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.
  - LOT N° 5 : ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX pour un montant annuel maximum de 600 000€ HT (montant annuel de 203 563,70€ HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) au candidat OREDUI, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.
  - LOT N° 6 : ÉVACUATION ET VALORISATION DES EXTINCTEURS pour un montant annuel maximum de 80 000€ HT (montant annuel de 20 000€ HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) au candidat DI SERVICES, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.
  - LOT N° 7 : ÉVACUATION ET VALORISATION DES BOUTEILLES DE GAZ pour un montant annuel maximum de 1 500 000€ HT (montant annuel de 295 605€ HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) au candidat DI SERVICES, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été transmis le 07 juillet 2025 au BOAMP, JOUE par notre profil d'acheteur AWS avec une date limite de réception des offres fixée au 15 septembre 2025 à 12 heures 00.

A la suite des différentes étapes de la procédure, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 octobre 2025 a attribué les accords-cadres relatifs aux sept lots.

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces relatives aux accords-cadres suivants l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 7 octobre 2025 :
  - LOT N°1 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS DE BOIS : attribué au groupement solidaire VALECOBOIS PROVENCE et SUD EST ASSAINISSEMENT,
  - LOT N° 2 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES TERRES ET GRAVATS PROPRES : attribué à la société SUD EST ASSAINISSEMENT,
  - LOT N° 3 : TRAITEMENT ET VALORISATION DES TERRES ET GRAVATS SALES : attribué à la société SUD EST ASSAINISSEMENT,
  - LOT N° 4 : TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS : attribué à la société ALGORA ENVIRONNEMENT,
  - LOT N° 5 : ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX : attribué à la société OREDUI,
  - LOT N° 6 : ÉVACUATION ET VALORISATION DES EXTINCTEURS : attribué à la société DI SERVICES,
  - LOT N° 7 : ÉVACUATION ET VALORISATION DES BOUTEILLES DE GAZ : attribué à la société DI SERVICES,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI

